



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 06 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2016

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, GAY Patrick, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, ROBIN Chantal, DUSSOUBS Jean-Luc, BETOULLE Carole.

ABSENTS EXCUSES : DAUGE Michel, LADRAT Bernard, ASTIER Annie, GAUTHIER Philippe, LHOTTE Béatrice, ESNARD Sandra.

Monsieur DAUGE Michel donne procuration à Monsieur RATINAUD Guy

Monsieur LADRAT Bernard donne procuration à Monsieur GAY Patrick

MadameASTIER Annie donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Madame FREDON Magdaleina

MadameLHOTTE Béatrice donne procuration à Madame LEMOINE Christine

MadameESNARD Sandra donne procuration à Madame PENAILLE Monique

Secrétaire de séance : Madame Chantal ROBIN

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2016.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une délibération sera rajoutée à l'ordre du jour et qui concerne la location de la grange des cantonniers située dans la cour des Chapelles.

1 – DELIBERATIONS

01 – « Collecte des eaux usées du village du Masseix » choix des entreprises

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 21 juillet 2016 concernant les offres pour la collecte des eaux usées du village du « Masseix ».

- Pradeau TP : 43 170.00 € ht
- Paillot : 28 995.00 € ht
- CMCTP : 39 909.00 € ht

Après en avoir délibéré, la commission d'appels d'offres a retenu les propositions suivantes :

- entreprise Paillot pour les travaux de collecte du Village du Masseix pour un montant de 28 995.00 € ht

Cette proposition étant la plus économiquement favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 21 juillet 2016 et retient l'entreprise ci-dessus désignée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

02 – « Aménagement du Centre Bourg : abords de la mairie et rue Louis Pasteur » choix des entreprises

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 06 septembre 2016 concernant les offres pour l'aménagement du Centre Bourg : abords de la mairie et rue Louis Pasteur.

LOT n° 1 : voirie et réseaux divers LOT n° 2 : assainissement

Option n° 1 : remplacement des bordures béton par des granités

Option n° 2 : mur en parpaing – parement pierre

Option n° 3 : mur en parpaing – enduit gratté

Option n° 4 : remplacement de l'enduit bicouche par de l'enrobé

Entreprises	LOT N° 1 HT	Options lot 1 HT	LOT N° 2
COLAS	379 829.37	<i>Option 1 : + 31 234.00</i> <i>Option 2 : - 4 087.50</i> <i>Option 3 : - 22 295.00</i> <i>Option 4 : + 3 510.00</i>	97 070.65
EUROVIA/CMCTP	344 205.80	<i>Option 1 : + 13 594.00</i> <i>Option 2 : + 8 117.10</i> <i>Option 3 : - 10 049.60</i> <i>Option 4 : + 3 256.50</i>	-
EIFFAGE	368 015.05	<i>Option 1 : + 17 455.00</i> <i>Option 2 : + 8 760.00</i> <i>Option 3 : - 12 660.00</i> <i>Option 4 : + 2 769.00</i>	-
CMCTP	-	-	62 986.00

Après en avoir délibéré, la commission d'appels d'offres a retenu les propositions suivantes :

- entreprise EUROVIA-CMCTP pour les travaux lot n° 01 pour un montant de 344 205.80 € ht avec les options n°1 et n°4 soit 16 850.50 € ht en plus et l'entreprise CMCTP pour les travaux d'assainissement pour un montant de 62 986.00 € ht nt

Ces propositions étant les plus économiquement favorables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 06 septembre 2016 et retient les entreprises ci-dessus désignées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces afférentes à ces dossiers

03 – Mission inspection : avenant nouveaux tarifs

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 20 mai 2014 (délibération 2014-062) la municipalité avait désigné le Centre Départemental de Gestion pour assurer le conseil de la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité par la mise à disposition d'un agent Chargé de la Fonction d'Inspection des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 22/09/2015, le conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion a modifié les conditions tarifaires liées à l'intervention de l'ACFI.

Selon l'article 5 de la convention, la revalorisation des tarifs doit faire l'objet d'un avenant, les collectivités et établissements publics participeront aux frais de mise en œuvre de cette mission qui donnera lieu à un remboursement au centre de gestion de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion, l'avenant à la nouvelle convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne conclue pour une durée de trois années civiles pleines, à compter du 01 juin 2017
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense

04 – Demande de subvention CTD programmation 2017 Grosses Réparations de la Voirie Communale (GRVC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents travaux réalisés chaque année sur la voirie communale et donne lecture des prochains travaux arrêtés par l'ATEC (Agence Technique Départementale) à réaliser :

VC 4 depuis la RD 75 en direction du village de la Tamanie, VC 230 depuis le carrefour du village de la Tronchaise jusqu'au carrefour RD34/RD 102

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 25 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet des Grosses Réparations de la Voirie Communale
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

05 – Décision modificative n°2 budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget Assainissement de la commune, Monsieur le Trésorier avait demandé de reprendre les écritures d'amortissements à l'identique de l'année 2015.

Afin de régulariser ces écritures sur l'année 2016, Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal de l'insuffisance de crédits à certains articles au budget assainissement. Il convient donc de faire un virement de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de faire un virement de crédit par le biais d'une décision modificative à savoir

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 : + 753.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 article 777 : + 753.00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040 article 13911: + 753.00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 : + 753.00 €

06 – Décision modificative n°2 budget Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget de la commune, les travaux de voiries ont été inscrits sur l'article 2315 comme chaque année. A la demande de Monsieur le Trésorier, ces travaux doivent être imputés sur l'article 2151. Il convient donc de faire un virement de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de faire un virement de crédit par le biais d'une décision modificative à savoir

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23 article 2315 P0386 : - 40 000.00 €

Chapitre 21 article 2151 P0354 : + 40 000.00 €

07 – Travaux enfouissement du réseau électrique Rue Pasteur

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du chiffrage ESTIMATIF d'ENEDIS (ancien ERDF) concernant le chiffrage du bout du souterrain à faire avec les reprises de trois branchements Rue Louis Pasteur.

Le coût estimatif est de 13 257.46 € ht. Monsieur le Maire précise que la société ENEDIS souhaite connaître la suite réservée à ce dossier avant d'établir un devis précis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **décide** de ne pas donner suite à ce projet en raison du coût important de la réalisation (16 contre le projet – 3 abstentions)

08 – Achat petit équipement de cuisine appartement n°1 Cité Prévost

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement n°1 Cité Prévost ont quitté le logement le 31/08/2016. Il précise les avoir rencontrés avant leur départ, car lors de leur arrivée dans le logement en 2008, ils ont aménagés la partie cuisine avec des plans de travail et des étagères. Ils souhaitent à ce jour laisser ce mobilier sur place moyennant la somme de 500.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **propose** de conserver cet équipement contre la somme de 250.00 € (13 pour – 6 abstentions)
- **dit** qu'en cas de refus des anciens locataires concernant ce montant, ils devront retirer ce mobilier et rendre l'appartement tel qu'il était à leur arrivée

09 – Tarification location grange des Chapelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la demande d'un administré pour louer de façon provisoire (6 mois) la grange (ancien local des services techniques) des Chapelles afin d'y abriter son matériel agricole. Monsieur le Maire propose la facturation de 35.00 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** de louer la grange des Chapelles (ancien local des services techniques) de façon provisoire allant du 01 octobre 2016 au 31 mars 2017
- **Accepte** la location au prix de 210.00 € pour six mois payable en une seule fois fin d'année 2016 sur présentation d'un titre de recettes
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de location sous réserve de la production d'un justificatif d'assurance émanant du locataire

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 288.00 € ht à l'entreprise JMC Menuiserie pour la fourniture et pose d'une fenêtre à un vantail PVC Blanc dans le logement de la gendarmerie
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 125.00 € ht à DIAGHOME SUD pour la réalisation du diagnostic énergétique de l'appartement n°1 cité Prévost
- ✚ La validation d'un devis de 202.87 € ht à l'entreprise 10 Doigts pour diverses fournitures pour des travaux manuels pour la garderie (40.57 €), TAP (131.40 €), TAP club anglais (30.90 €)

- ✚ La validation d'un devis de 149.82 € ht à ADEQUAT pour la fourniture de caillebotis pour les vestiaires du stade de foot
- ✚ La validation d'un devis de 399.83 € ht à l'entreprise JSB Plomberie pour la fourniture et pose d'un évier inox pour l'appartement de la gendarmerie
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 164.00 € ht à la SARL BOUDAL pour la fabrication de pieds de podium

3 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport établi par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et qui concerne l'évaluation du potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments publics de la commune.
La Municipalité décide de ne pas donner suite à cette étude.

2 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des réunions d'information gratuites (4) pour découvrir internet « matinées seniors » ouvertes à tous et abordant chacune un thème différent auront lieu les 4 et 25 novembre, le 16 décembre et le 13 janvier 2017.

3 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vide grenier organisé par l'association des parents d'élèves aura lieu le 25 septembre 2016 de 7h à 18h dans l'enceinte de l'école.

4 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 27ème fête du cheval se déroulera sur le site des Chapelles le dimanche 11 septembre 2016.

5 – Après consultation de l'assemblée, deux groupes de suivis de travaux se sont formés pour :

Travaux assainissement du village du Masseix :

- Christine LEMOINE
- Jean-luc DUSSOUBS
- Frédéric ANTOINE
- Guy RATINAUD

Travaux centre bourg :

- Christine LEMOINE
- Christophe GEROUARD
- Magdaleina FREDON
- Hélène DEMAY
- Michel DAUGE
- Frédéric ANTOINE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15